



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS : Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

OBJET : DENOMINATION DE RUES

Affiché le :

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

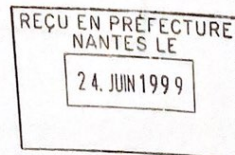
Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. *Impasse des cèdres* débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
2. *Rue Gutenberg* (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
3. *Rue Eric TABARLY* (VC n°611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à VieilleVigne, le 23 juin 1999
Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire,
Affichée le 23 juin 1999
Transmis le 23 juin 1999
Le Maire,
P. GANDEMER





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

73

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS : Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs MMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, EAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER et LEBRETON R,
Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

DENOMINATION DE RUES

Reçu en Préfecture le :

du le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

après en avoir délibéré, décide :

les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. *Impasse des cèdres* débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
2. *Rue Gutenberg* (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
3. *Rue Eric TABARLY* (VC n°611 de la ZAC Beausoleil).

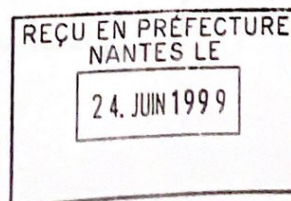
Fait à Vieilleville, le 23 juin 1999
Le Maire,

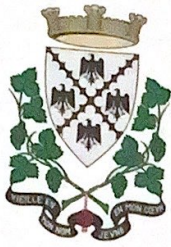
P. GANDEMER



le Maire,
le 23 juin 1999
le 23 juin 1999

R





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS : Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

OBJET : DENOMINATION DE RUES

Affiché le :

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

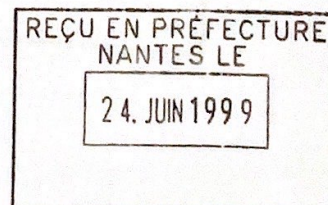
Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. *Impasse des cèdres* débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
2. *Rue Gutenberg* (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
3. *Rue Eric TABARLY* (VC n°611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à VieilleVigne, le 23 juin 1999
Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire,
Affichée le 23 juin 1999
Transmis le 23 juin 1999
Le Maire,
P. GANDEMER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 14 juin à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GANDEMER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22.

PRESENTS : Mme GANDEMER, Mrs HUCHET, BOLTEAU, LEMOINE, Mme BOULIGAND, Mrs DELHOMMEAU, SORIN, BONNET, HERY, KERVRAN, Mme BATARD, Mrs LEBRETON A., LEPAROUX, ROUSSEAU, CARTRON, Mme BELLEIL, Mrs PERIDY, PETIT, Mme BOSSIS, Mr SAUNIER.

ABSENTS et EXCUSES : Mrs BOURCIER et LEBRETON R,

Mr ROUSSEAU a été élu secrétaire.

OBJET : DENOMINATION DE RUES

Affiché le :

Reçu en Préfecture le :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Madame le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée,

Considérant que les frais d'implantation des panneaux d'indications est à la charge de la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

Les voies publiques de la commune ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. *Impasse des cèdres* débouchant sur la rue d'Aigrefeuille
2. *Rue Gutenberg* (VC n°610 de la ZAC Beausoleil)
3. *Rue Eric TABARLY* (VC n°611 de la ZAC Beausoleil).

Fait à Vieilleville, le 23 juin 1999
Le Maire,

P. GANDEMER

Certifié exécutoire,
Affichée le 23 juin 1999
Transmis le 23 juin 1999
Le Maire,
P. GANDEMER

